Pêches et Océans Canada | Fisheries and Oceans Canada
Sciences | Science

SCCS | **CSAS**

Secrétariat canadien de consultation scientifique | **Canadian Science Advisory Secretariat**

Compte rendu 2010/039 | **Proceedings Series 2010/039**

Compte rendu de la réunion sur l'identification des critères biologiques et physiques pour la définition d'unités de production du crabe des neiges dans l'estuaire et le nord du golfe du Saint-Laurent

6 avril 2004
Institut Maurice-Lamontagne
Mont-Joli, Québec

Jacques A. Gagné
Président de la réunion

Hugo Bourdages
Rapporteur

Proceedings of the meeting on Identification of biological and physical criteria for the definition of snow crab production areas in the Estuary and Northern Gulf of St-Lawrence

April 6, 2004
Maurice Lamontagne Institute
Mont-Joli, Quebec

Jacques A. Gagné
Meeting Chairperson

Hugo Bourdages
Rapporteur

Institut Maurice-Lamontagne
850, Route de la Mer, C.P. 1000
Mont-Joli, Québec, G5H 3Z4

Septembre 2010 | **Septembre 2010**

Avant-propos

Le présent compte rendu a pour but de documenter les principales activités et discussions qui ont eu lieu au cours de la réunion. Il contient des recommandations sur les recherches à effectuer, traite des incertitudes et expose les motifs ayant mené à la prise de décisions pendant la réunion. En outre, il fait état de données, d'analyses ou d'interprétations passées en revue et rejetées pour des raisons scientifiques, en donnant la raison du rejet. Bien que les interprétations et les opinions contenues dans le présent rapport puissent être inexactes ou propres à induire en erreur, elles sont quand même reproduites aussi fidèlement que possible afin de refléter les échanges tenus au cours de la réunion. Ainsi, aucune partie de ce rapport ne doit être considérée en tant que reflet des conclusions de la réunion, à moins d'indication précise en ce sens. De plus, un examen ultérieur de la question pourrait entraîner des changements aux conclusions, notamment si l'information supplémentaire pertinente, non disponible au moment de la réunion, est fournie par la suite. Finalement, dans les rares cas où des opinions divergentes sont exprimées officiellement, celles-ci sont également consignées dans les annexes du compte rendu.

Foreword

The purpose of these Proceedings is to document the activities and key discussions of the meeting. The Proceedings include research recommendations, uncertainties, and the rationale for decisions made by the meeting. Proceedings also document when data, analyses or interpretations were reviewed and rejected on scientific grounds, including the reason(s) for rejection. As such, interpretations and opinions presented in this report individually may be factually incorrect or misleading, but are included to record as faithfully as possible what was considered at the meeting. No statements are to be taken as reflecting the conclusions of the meeting unless they are clearly identified as such. Moreover, further review may result in a change of conclusions where additional information was identified as relevant to the topics being considered, but not available in the timeframe of the meeting. In the rare case when there are formal dissenting views, these are also archived as Annexes to the Proceedings.

Compte rendu de la réunion sur l'identification des critères biologiques et physiques pour la définition d'unités de production du crabe des neiges dans l'estuaire et le nord du golfe du Saint-Laurent

6 avril 2004
Institut Maurice-Lamontagne
Mont-Joli, Québec

Jacques A. Gagné
Président de la réunion

Hugo Bourdages
Rapporteur

Proceedings of the meeting on Identification of biological and physical criteria for the definition of snow crab production areas in the Estuary and Northern Gulf of St-Lawrence

April 6, 2004
Maurice Lamontagne Institute
Mont-Joli, Quebec

Jacques A. Gagné
Meeting Chairperson

Hugo Bourdages
Rapporteur

Institut Maurice-Lamontagne
850, Route de la Mer, C.P. 1000
Mont-Joli, Québec, G5H 3Z4

Septembre 2010

September 2010

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2010
© Her Majesty the Queen in Right of Canada, 2010

ISSN 1701-1272 (Imprimé / Printed)
ISSN 1701-1280 (En ligne / Online)

Une publication gratuite de :
Published and available free from:

Pêches et Océans Canada / Fisheries and Oceans Canada
Secrétariat canadien de consultation scientifique / Canadian Science Advisory Secretariat
200, rue Kent Street
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas/

CSAS@DFO-MPO.GC.CA

On doit citer cette publication comme suit :
Correct citation for this publication:

MPO. 2010. Compte rendu de la réunion sur l'identification des critères biologiques et physiques pour la définition d'unités de production du crabe des neiges dans l'estuaire et le nord du golfe du Saint-Laurent; 6 avril 2004. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Compte rendu 2010/039.

SOMMAIRE

Un atelier interne régional a eu lieu le 6 avril 2004 à l'Institut Maurice-Lamontagne à Mont-Joli. Cette réunion visait à identifier les critères biologiques et physiques pour la définition d'unités de production du crabe des neiges dans l'estuaire et le nord du golfe du Saint-Laurent. Plus d'une dizaine de représentants des Sciences et de la Gestion des Pêches du MPO ont pris part à cette rencontre. Le compte rendu contient l'essentiel des présentations et des discussions tenues et fait état des principales recommandations et conclusions qui ont été formulées.

SUMMARY

An internal regional workshop was held on April 6, 2004 at Maurice Lamontagne Institute in Mont-Joli. The purpose of this workshop was the identification of biological and physical criteria for the definition of snow crab production areas in the Estuary and Northern Gulf of St-Lawrence. This meeting gathered thirteen participants from DFO Sciences and Fisheries management. This proceeding contains the essential parts of the presentations and discussions held and relate the main recommendations and conclusions that were presented during the review.

INTRODUCTION

La problématique des zones actuelles de pêche au crabe des neiges dans le nord du golfe Saint-Laurent a été exposée. Certaines frontières de zone ont été identifiées comme posant des problèmes à la conservation, l'évaluation et le partage de la ressource. Dans ces cas, la délimitation fait fi de la distribution et de l'organisation spatiale. Suite à ces préoccupations des Sciences et de la Gestion, un groupe de travail a été constitué pour examiner la possibilité de redéfinir les zones de pêche.

L'atelier interne dont il est question dans ce compte rendu, a réuni des représentants des Sciences et de la Gestion du MPO (Annexe 1) afin de revoir le travail effectué et identifier les critères biologiques et physiques pour la définition d'unités de production du crabe des neiges dans l'estuaire et le nord du golfe du Saint-Laurent.

RÉSUMÉ DU DOCUMENT DE TRAVAIL PRÉSENTÉ

Bernard Sainte-Marie a présenté un résumé d'une ébauche d'un document de travail portant sur les raisons, les critères et une proposition pour une redéfinition des zones de pêche du crabe des neiges. Les contraintes physico-chimiques et biologiques à la distribution et à la dispersion du crabe des neiges pour les phases benthiques ont été présentées afin de définir l'habitat minimal de l'espèce. Les critères retenus (7) pour la définition des zones de pêche ont été présentés. Les principaux critères retenus sont qu'une zone devrait être délimitée par des zones de discontinuité dans la distribution spatiale, deux zones de discontinuités ont été identifiées dans le nord du golfe, une zone devrait être délimitée par un seuil ou un chenal et une zone devrait être suffisamment grande. Finalement, une proposition de nouvelles zones a été présentée pour consultation, celles-ci correspondent à des unités biologiques.

DISCUSSION

Tous sont d'accord avec le principe de définir les zones de pêche selon des unités biologiques. Les contraintes utilisées pour la définition des zones ne portent que sur les stades benthiques et non pas sur les phases larvaires. Si les larves étaient utilisées comme critère de définition de zones, il n'y aurait probablement qu'une seule zone pour tout le golfe. Donc, de cette manière, on veut conserver un potentiel reproducteur à la grandeur du golfe.

Les discussions ont portées principalement sur les délimitations à la tête des chenaux et sur les délimitations arbitraires des zones.

La délimitation de zone à la tête d'un chenal n'est peut-être pas la façon la plus pratique de délimiter les zones, mais c'est la façon la plus parcimonieuse. Il est connu qu'il peut y avoir des déplacements de crabe à la tête des chenaux, mais lorsque l'on utilise la tête des chenaux pour diviser les zones, la frontière de continuité entre celles-ci est minimisée, donc les échanges possibles seraient plutôt limités. Les deux cas problèmes identifiés sont à la tête du chenal Esquiman et à la tête du chenal Anticosti, soit au nord de l'île d'Anticosti. Dans le cas d'Esquiman, cette limite de zone qui est adjacente avec des zones de la région de Terre-Neuve, devrait être discutée avec les responsables du crabe de cette région.

Les positions des limites arbitraires ont été discutées, sans arriver à un consensus clair. Il a été suggéré de revoir la limite entre les zones D et F, au sud de l'île d'Anticosti, comme le prolongement de la limite entre les zones D et E au nord de l'île d'Anticosti. De plus, il a été

suggéré de conserver les limites existantes lorsqu'il n'y avait pas de critère biologique pour séparer deux zones.

À la tête des chenaux et aux limites arbitraires, les données biologiques et les relevés post-saisons pourrait être une source d'information pouvant aider à la prise de décision.

Dans la mesure du possible, les lignes définissant les zones devraient être simples, soit pour l'application des mesures de protections ou pour l'analyse des données de pêche historique, c-à-d que si cela est possible, les délimitations pourraient se faire aux limites des quadrilatères de pêche.

Durant les discussions, plusieurs problèmes ont été soulevés quant à une modification des zones de pêche, selon des niveaux d'inquiétude différents.

- Historique de pêche
- Production d'un avis scientifique pour ces nouvelles zones
- Redistribution des quotas
- Répartition de l'effort dans ces nouvelles zones
- Protection

La présentation et les discussions qui ont suivies sont la première étape de travail qui vise à redéfinir les zones. Ces zones correspondent à des unités biologiques pour lesquelles des avis scientifiques seraient donnés, rien n'empêcherait la gestion de faire des sous-divisions pour d'autres raisons, comme par exemple pour des raisons d'ordre administratif. Les étapes logiques qui devraient suivre sont : une consultation avec la Gestion (atelier de travail sur le crabe des neiges) et une consultation avec l'industrie.

Finalement, le groupe de travail devrait nous revenir avec une version révisée du document de travail. Voici une liste d'éléments à inclure dans le document qui ont été suggérés par l'assemblée :

- Présenter la distribution de l'effort de pêche pour plusieurs années.
- Présenter la distribution spatiale des débarquements ou des PUE.
- S'il y a lieu, revoir les limites des zones proposées comme étant les unités biologiques.

ANNEXES

1- Liste des participants

Nom	Affiliation
Pierre Couillard	GPA / MPO Québec
Martin St-Gelais	GPA / MPO Sept-Îles
Hugo Bourdages	DRS / MPO Mont-Joli
Jean-Paul-Dallaire	DRS / MPO Mont-Joli
Réjean Dufour	DRS / MPO Mont-Joli
Louise Gendron	DRS / MPO Mont-Joli
Denis Chabot	DRS / MPO Mont-Joli
Dominique Gascon	DRS / MPO Mont-Joli
Michel Giguère	DRS / MPO Mont-Joli
Louise Savard	DRS / MPO Mont-Joli
Jacques A. Gagné	DRS / MPO Mont-Joli
Bernard Sainte-Marie	DRS / MPO Mont-Joli
Luc Bourassa	DRS / MPO Mont-Joli